



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 13 avril 2023

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....9
Votants.....9
Exprimés.....9

Date de la convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le treize avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Renaissance,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, RODIER Jean-Jacques, SENTRY Michel, SAUVEPLANE Pierre,

ABSENTS EXCUSES : VERLAGUET Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur GARAMPON Olivier a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.
Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de neuf.

SEANCE N°2023-3
DELIBERATION N°2023-3-6
FINANCES LOCALES – Vote du BP 2023
Budget commune

- Vu** l'article L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 1612-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57 applicable au budget de la commune,
Vu la délibération n°2023-2-6 relative à l'affectation des résultats,
Vu la note de synthèse de présentation du budget prévisionnel 2023,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2023 présenté par le Maire, est soumis au vote par chapitre,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à neuf voix pour,

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2023 présenté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et opération pour la section d'investissement et décrit ci-dessous :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération réelles	334 750,00 €	615 900,54 €	522 636,26 €	242 485,72 €
Opération d'ordre	281 150,54 €	- €		280 150,54 €
TOTAL	615 900,54 €	615 900,54 €	522 636,26 €	522 636,26 €

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 20 avril 2023*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 20 avril 2023*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.